

Règles concernant les certificats médicaux pour les adhérents FFRandonnée

CACI : Certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la marche et la randonnée (précisez « en compétition » si vous voulez pratiquer le rando challenge Expert).

Première adhésion

Un CACI pour la pratique des activités de marche et de randonnée (loisirs et/ou compétition), datant de moins de six mois est obligatoire pour toute première prise de licence et à chaque reprise de licence après une interruption de deux saisons sportives ou plus.

Renouvellement annuel de la licence (+18 ans)

Chaque licencié doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. A cet effet, il signe une attestation sur l'honneur (incluse dans le bulletin d'adhésion) qu'il remet à son club.

Pratique en compétition ou rencontre sportive avec classement :

Chaque licencié ou titulaire d'un pass découverte doit attester sur l'honneur avoir pris connaissance des conseils de santé. A cet effet, il signe une déclaration sur l'honneur qu'il remet à l'organisateur.

Pour les mineurs

Le sportif mineur et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la FFRandonnée que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

Modèle d'attestation de réponses négatives au questionnaire de santé pour les sportifs mineurs

A remplir et remettre au club de randonnée avec le bulletin d'adhésion

Je soussigné M/Mme en ma qualité

de représentant légal de Prénom et NOM : _____

atteste avoir lu et compris l'ensemble des questions du questionnaire de santé pour les mineurs, renseigné ce questionnaire de santé (en présence du jeune) et répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal